

**À partir de janvier 2027,
nouveau contrôle d'accès
par lecture de plaque
d'immatriculation**

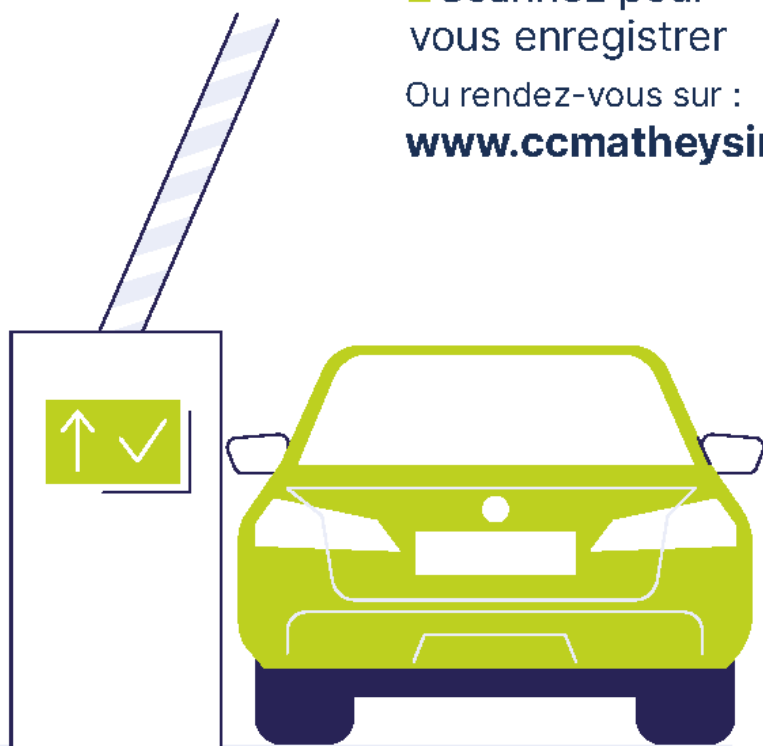
Les déchetteries se modernisent

Inscrivez votre véhicule
à partir du 1^{er} septembre 2026.

Une démarche gratuite, simple et rapide



☒ Scannez pour
vous enregistrer
Ou rendez-vous sur :
www.ccmatheysine.fr



Les contrôles d'accès débuteront le 1^{er} janvier 2027.

À compter de cette date, seuls les véhicules enregistrés
et validés pourront accéder aux déchetteries intercommunales.

Pourquoi ce changement ?

Les déchetteries se modernisent pour :

- garantir un service réservé aux habitants et aux professionnels cibles (petites entreprises) du territoire ;
- maîtriser les apports et les flux afin d'adapter le service et d'en assurer la pérennité ;
- répondre aux enjeux environnementaux et aux évolutions réglementaires.

Comment s'inscrire ?

1. Connectez-vous au portail d'inscription
2. Renseignez vos coordonnées
3. Téléchargez les justificatifs demandés
4. Enregistrez vos véhicules



Une fois votre inscription validée, vos plaques d'immatriculation permettront l'ouverture automatique de la barrière.



Besoin d'aide pour l'inscription ?

En 2026, des permanences sont organisées dans les déchetteries pendant leurs horaires d'ouverture :

2 octobre - La Motte d'Aveillans

7 octobre - Sousville

8 octobre - Corps

14 octobre - Sousville

16 octobre - Lavalens

16 octobre - Valbonnais

Quels véhicules autorisés ?

Véhicules	Professionnels	Particuliers
- 3.5 tonnes	☒	☒
= 3.5 tonnes	☒	☒
+ 3.5 tonnes	☒	☒

Pour tous : **25 passages par an et par foyer sont inclus dans le service.** À partir du 26^{ème} passage, les passages supplémentaires seront facturés selon le tarif en vigueur.

Une question ?

Retrouvez toutes les réponses dans notre FAQ sur www.ccmatheysine.fr

